

Code de conduite des Partenaires commerciaux d'Unisys



Respect des lois, règles et réglementations et des politiques d'Unisys applicables.

En sa qualité de partenaire commercial d'Unisys, ce dernier est tenu d'observer l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables dans chaque pays, État, ou localité dans lequel il est implanté. Il lui est interdit de commettre tout acte non conforme à la loi applicable ou au Code de conduite des Partenaires commerciaux d'Unisys, et doit s'abstenir de demander, d'encourager ou de faciliter la commission d'un tel acte, quelle qu'en soit la raison.

Corruption interdite

Les partenaires commerciaux d'Unisys se doivent d'agir de manière strictement éthique et conforme à la loi dans la conduite de leurs affaires. Il est interdit aux partenaires commerciaux de verser ou de proposer des pots-de-vin, rétrocommissions, rétributions et toute autre forme de paiement inapproprié. Ils doivent se conformer aux lois anticorruption, y compris la loi américaine *Foreign Corrupt Practices Act* (la « FCPA »), la loi britannique *Bribery Act*, ainsi que toutes autres lois en la matière applicables dans le pays où ils exercent leur activité.

Conformément aux lois anticorruption, les partenaires commerciaux d'Unisys s'interdisent d'effectuer, d'offrir ou de promettre, de manière directe ou indirecte, un

paiement inapproprié à un tiers en vue d'obtenir un avantage commercial indu ou d'exercer une influence inappropriée sur ledit tiers. Les paiements inappropriés peuvent, entre autres, prendre la forme de faveurs commerciales excessives ou fréquentes (ex. : repas, divertissement, cadeaux), de dons de bienfaisance, de prise en charge des frais de voyage ou de paiements de facilitation. Il est défendu aux partenaires commerciaux d'Unisys de réaliser des paiements inappropriés, de manière directe ou indirecte, en faveur de clients du secteur public et privé, d'agents publics ou de clients potentiels.

Offre de cadeaux, de divertissements et autres faveurs commerciales.

Offrir des faveurs commerciales dans le but d'instaurer de bons rapports commerciaux est une pratique courante et admise. Néanmoins, pour ce faire, il est capital d'observer un certain sens de la parcimonie.

Les faveurs commerciales doivent être d'une valeur raisonnable, appropriées, occasionnelles et conformes à la pratique commerciale généralement admise, ainsi qu'aux lois, réglementations et politiques applicables. Il faut surveiller la fréquence à laquelle les faveurs commerciales sont offertes à une même personne afin d'éviter que le geste n'apparaisse comme inconvenant. Un grand nombre de clients du secteur

public interdit à ses employés d'accepter des faveurs commerciales, ou limite scrupuleusement la liste de ce qui peut être accepté. Pour leur part, les clients du secteur privé peuvent aussi avoir en place des directives interdisant à leurs salariés d'accepter des faveurs commerciales. Les partenaires commerciaux d'Unisys doivent par conséquent être conscients des restrictions appliquées du côté des clients.

Protection des informations confidentielles.

Informations confidentielles d'Unisys.

Les partenaires commerciaux d'Unisys doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles d'Unisys contre tout accès, utilisation ou divulgation abusifs.

Informations confidentielles de tiers.

Tout comme nous veillons à protéger nos informations, les autres sociétés font de même. Dans le cadre de leurs activités commerciales communes avec Unisys, les partenaires commerciaux d'Unisys s'interdisent de solliciter, de recevoir ou d'utiliser des informations confidentielles appartenant à un tiers sans obtenir l'autorisation de ce dernier. Les informations confidentielles de tiers reçues de façon légitime seront protégées contre la perte, l'utilisation abusive ou la divulgation non autorisée par des mesures au moins équivalentes à celles employées par le partenaire commercial d'Unisys pour ses propres informations confidentielles de même nature.

Protection des données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel sont des informations pouvant être directement ou indirectement utilisées afin d'identifier un individu en particulier (ex. : son nom, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse électronique, son numéro de matricule, son numéro de sécurité sociale, son numéro de carte d'identité nationale ou encore son numéro de carte bancaire). Il est attendu des partenaires commerciaux d'Unisys qu'ils appréhendent correctement la nature des données à caractère personnel qu'ils traitent et qu'ils veillent à ce que ce traitement soit effectué en conformité avec les lois, les accords contractuels applicables et les Principes de confidentialité et de protection des données à caractère personnel d'Unisys, www.unisys.com/unisys-legal/privacy

Conflits d'intérêts

Les partenaires commerciaux d'Unisys doivent éviter les relations, arrangements, investissements ou situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts entre leurs engagements vis-à-vis d'Unisys et leurs autres intérêts commerciaux. Si un tel conflit, potentiel ou existant, ne peut être évité, le partenaire commercial d'Unisys doit informer Unisys sans délai de la nature et de la portée dudit conflit d'intérêts. L'existence de conflits d'intérêts peut nécessiter de mettre fin à la relation commerciale.

Tenue de livres et de registres exacts

Tous les paiements et autres transactions en rapport avec la relation commerciale entre Unisys et le partenaire commercial d'Unisys doivent avoir été dûment autorisés puis correctement enregistrés en temps voulu conformément aux politiques et procédures comptables généralement admises.

Honnêteté et équité des échanges

Les partenaires commerciaux d'Unisys doivent faire preuve d'honnêteté et d'équité dans leurs échanges avec Unisys, ses clients, partenaires et fournisseurs.

Droits de l'homme.

Les droits de l'homme fondamentaux doivent être systématiquement respectés. Ainsi, toute forme d'esclavage, de traite d'êtres humains, de travail forcé ou de travail des enfants au sens de la loi applicable est prohibée par les partenaires commerciaux d'Unisys et tout tiers agissant pour le compte d'un partenaire commercial d'Unisys.

Facturation des coûts / relevés d'heures

Les partenaires commerciaux d'Unisys travaillant avec des clients gouvernementaux ou du secteur public doivent faire particulièrement attentifs à la bonne consignation des heures travaillées et des frais encourus pour le contrat ou le projet correspondant. Aucuns frais ne pourront être facturés sur un contrat conclu avec un gouvernement ou une entité gouvernementale si la loi ou les conditions du contrat ne permettent pas de le faire.

Responsabilité vis-à-vis du signalement de cas de violation potentiels ou suspectés

Les partenaires commerciaux d'Unisys ont la responsabilité de signaler sans attendre au Département Conformité d'entreprise d'Unisys tout cas de violation suspecté, potentiel ou avéré du présent Code de conduite des partenaires commerciaux d'Unisys susceptible d'affecter la relation commerciale avec Unisys. Tout problème doit être signalé même lorsque celui-ci semble avoir été résolu ou lorsqu'un doute subsiste quant à savoir s'il s'agit bien d'un cas de violation. Le Département Conformité d'entreprise peut être contacté en toute confidentialité, sans craindre de quelconques représailles suite à ce signalement.

Contactez le Département Conformité

Portail internet: www.UnisysCompliance.com

Adresse postale: Compliance Office

Unisys Corporation

801 Lakeview Drive, Suite 100

Blue Bell, PA 19422

Assistance téléphonique Conformité:

Pays	Numéro gratuit	Pays	Numéro gratuit
États-Unis	800.732.3247	Italie	00.800.1777.9999
Argentine	0.800.333.0095	Japon	001.800.1777.9999
Australie	1.800.742.589	Luxembourg	00.800.1777.9999
Belgique	0800.260.39	Malaisie	00.800.1777.9999
Brésil	0800.761.1420	Mexique	001.866.376.0139
Canada	1.800.461.9330	Pays-Bas	00.800.1777.9999
Chili	1230.020.3559	Nouvelle-Zélande	0800.002341
Chine	00.400.120.3062	Norvège	00.800.1777.9999
Colombie	01.800.518.2014	Philippines	00.800.1777.9999
Costa Rica	506.4000.3876	Pologne	00.800.141.0213
République tchèque	800.701.383	Singapour	800.852.3912
Danemark	00.800.1777.9999	Espagne	00.800.1777.9999
Finlande	990.800.1777.9999	Suède	00.800.1777.9999
France	00.800.1777.9999	Suisse	00.800.1777.9999
Allemagne	00.800.1777.9999	Taiwan	00.800.1777.9999
Hong Kong	001.800.1777.9999	Royaume-Uni	0.800.085.2896
Hongrie	00.800.1777.9999	Venezuela	0800.102.9423
Inde	000.800.440.7022	Venezuela (Caracas)	+58.212.7820.2174
Irlande	00.800.1777.9999		